PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

AVIS PUBLIC

Règlement 2025-03 modifiant le règlement de zonage 2024-06

Lors d'une séance tenue le 6 mai 2025 à 19 h, le conseil a adopté le Règlement 2025-03 modifiant le règlement de zonage 2024-06. Un certificat de conformité a été émis par la MRC de Memphrémagog le 5 juin 2025.

L'objet du règlement est de revoir les usages permis dans la zone RS-1 le long de l'autoroute # 410, considérant notamment l'amendement 13-24 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC Memphrémagog, remplaçant l'affectation commerce et service de type 1 par l'affectation commerce et service de type 2.

Toute personne peut consulter le règlement sur le site Internet du Canton de Hatley ou au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley, ce 10 juin 2025.

Gabriel Demers
Directeur général